



## DIF rupture du fait du salarié

Par **francouille**, le **23/06/2013** à **15:16**

Bonjour, je me permets de venir vers vous car je côtoie une personne qui suit un DIF, suite à sa demande, mais qui se demande quelles sont les conséquences d'un arrêt volontaire de la formation. Il ne lui reste que 3 mois mais cela lui demande un tel investissement personnel après des journées énormes de travail déjà très prenant et 3H00 de trajets, qu'il est proche de la dépression. L'été lui semble insurmontable (travail personnel important pour la réalisation d'un mémoire compliqué) et il n'ose pas en parler de peur des conséquences, au vu de l'engagement à suivre la formation jusqu'au bout...). Il en est à se demander s'il ne va pas démissionner de son poste pour ne plus porter le poids du DIF...

Merci d'avance,

Par **P.M.**, le **23/06/2013** à **16:11**

Bonjour,

Il faudrait savoir de quelle formation exactement il s'agit car le DIF n'est qu'un compte qui permet ensuite la mise en oeuvre de celle-ci...

Par **francouille**, le **25/06/2013** à **08:36**

En fait il s'agit d'une spécialisation en pharmacologie de 120H organisée par le service formation continue de la faculté de pharmacie. Un grand merci d'avance,

Par **P.M.**, le **25/06/2013** à **09:07**

Bonjour,

Mais vous n'indiquez pas si c'est par exemple dans le cadre d'un CIF et pourquoi, apparemment la formation se déroule en dehors des heures de travail...

Par **francouille**, le **25/06/2013** à **16:03**

Malheureusement ce n'est pas un CIF, toute la formation est suivie hors du temps de travail,

mais elle est financée par l'employeur (3 000 €)

Par **P.M.**, le **25/06/2013** à **16:45**

Alors apparemment, on ne saura jamais de quelle formation il s'agit et si elle est décidée par l'employeur...

Par **francouille**, le **25/06/2013** à **17:45**

La formation a été demandée par le salarié...

Je suis désolée de vous répondre par petits bouts, mais je n'ai pas toutes les données, j'essaie juste de trouver une réponse pour quelqu'un qui s'est mis dans le pétrin et qui est très mal car il ne semble pas pouvoir revenir en arrière.

Excusez moi encore et merci pour vos questions.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **25/06/2013** à **18:03**

Ben oui, mais pour essayer de vous répondre sérieusement, il faudrait pouvoir le faire en connaissance de cause...